

## CONFÉRENCES

---

### CONFÉRENCE INTERPROFESSIONNELLE « L'EXPERT, LE MAGISTRAT ET L'AVOCAT : DÉONTOLOGIE ET PRINCIPES DIRECTEURS DU PROCÈS » 26/01/2018

---

- **Vendredi 26 janvier 2018 - de 9h à 12h - Faculté de droit, bâtiment urbanisme-immobilier, avenue Pierre de Coubertin, 11100 Narbonne**

Dans le cadre du DU Expertise une conférence interprofessionnelle est organisée le 26 janvier 2018 à l'antenne de Narbonne de l'UPVD (« L'expert, le magistrat et l'avocat : déontologie et principes directeurs du procès ») sur la formation des experts de justice.

#### **Intervenants :**

- Mme D. Bonmati, présidente du TA Marseille
- M. P. Gaillard, président de chambre, CA de Montpellier
- Maître Sanconie, ancien bâtonnier du barreau de Narbonne
- M. D. Semène, président de la CECAAM

#### **Première partie : Déontologie**

- L'expert et le juge
- L'expert et l'avocat
- L'expert et son client

#### **Seconde partie : Principes directeurs du procès**

- Le respect du contradictoire
- L'accomplissement des missions de l'expert

*Tables rondes animées par S. Chatry, maître de conférences à l'UPVD  
Conférence organisée dans le cadre du DU Expertise de Justice  
Ouvert au public*

Renseignements et inscriptions : [sylvain.chatry@univ-perp.fr](mailto:sylvain.chatry@univ-perp.fr)

### VISITE GUIDÉE PAR LES ÉTUDIANTS DE LA LP GUIDE CONFÉRENCIER, 24/03/2017

---

Les étudiants de la LP guide-conférencier deviennent des professionnels de la médiation culturelle et du guidage.

Le vendredi 24 mars 2017 a eu lieu la visite d'Amphoralis (musée des potiers gallo-romains de Sallèles d'Aude) avec les membres de l'ADVA l'Association des Déficiants Visuels de l'Aude. Ce projet culturel a été initié en début d'année dans le cadre de la convention de partenariat liant la licence professionnelle guide-conférencier (université de Perpignan Via Domitia) au Grand Narbonne, gestionnaire du musée et du site archéologique.

L'ambition du projet est de mettre en lumière les enjeux culturels qui se posent aux musées quant aux nouvelles d'appropriation des œuvres par les publics en situation de handicap.

Les objectifs à atteindre se répartissent de la manière suivante :

- Rendre le public en situation de handicap, acteur de sa découverte
- Créer des outils de médiation spécifiques
- Sensibiliser le Grand public au handicap et favoriser une approche mixte des publics
- Développer partenariat avec associations concernées par le handicap mental
- Professionnaliser les acteurs du patrimoine

Après un long travail de repérage, de discussions et de réflexion supervisé par le coordinateur pédagogique de la formation et l'équipe d'Amphoralis, le but de cette journée de visites et d'échanges était de tester la mise en place d'une visite spécifique du musée avec l'utilisation d'une méthodologie adaptée et la mise à disposition d'outils d'aide à la visite, pensés et créés par les étudiants.

Entre découverte de l'histoire du site et manipulation de tessons et des tours de potiers, les visiteurs ont pu s'approprier le discours scientifique du musée grâce à la méthodologie mise en place par les étudiants faisant la part belle au toucher et à l'immersion sonore, immersion favorisée par un discours adapté mais dont la teneur et la rigueur scientifique permettent de faire comprendre cet ensemble complexe.

Au terme de la visite guidée, les visiteurs savaient identifier une amphore Gauloise 4, le type produit sur le site archéologique d'Amphoralis ou encore des céramiques sigillées, des pièces de monnaie ou des éléments d'architecture (tuiles, adobes, murs en clayonnage, ...), tout en étant capables de reconnaître les différentes techniques de production.

Les échanges qui ont suivi la visite ont sur ce point été particulièrement intéressants car chacun a pu exprimer son ressenti par rapport à ces dispositifs qui n'existaient pas auparavant. Un grand merci aux membres de l'ADVA et à Malik, étudiant non-voyant de l'UPVD, pour leur expertise.

Le travail reste encore long mais au terme de cette première visite, on ne peut que se satisfaire du bilan très positif de cette expérience, rendue possible grâce au soutien matériel et humain d'Amphoralis et surtout à l'investissement et au sérieux de l'ensemble des étudiants de la LP guide-conférencier.

## CONFÉRENCE INTERPROFESSIONNELLE « PENSER LA FORMATION DES EXPERTS DE JUSTICE » 20/01/2017

---

Dans le cadre du DU Expertise de justice a été organisée le 20 janvier 2017 à l'antenne de Narbonne de l'UPVD une conférence interprofessionnelle (experts, magistrats, avocats, universitaires) sur la formation des experts de justice.

La conférence a débuté par un mot d'accueil de M. S. Robinne, vice-doyen de la faculté de droit et des sciences économiques, de M. P. Gaillard, président de chambre à la Cour d'appel de Montpellier, responsable du service d'inscription des experts judiciaires, et M. D. Semène, président de la Compagnie des experts près la Cour d'appel administrative de Marseille (CECAAM) et ancien président de la Compagnie des experts judiciaires inscrits près la Cour d'appel de Montpellier (CEJICAM).

M. S. Chatry, maître de conférences, responsable du DU Expertise de justice a ensuite présenté un rapport introductif sur la formation des experts de justice.

La 1<sup>re</sup> table ronde, animée par M. R. Bouniol, maître de conférences, avait traité à la formation initiale des experts de justice autour de plusieurs questions : faut-il imposer une formation initiale ? avant ou après l'inscription ? Quels prérequis juridiques et judiciaires ? Quel cadre pour la formation initiale ? Quelle place pour les modes alternatifs de règlement des litiges ?

Sont intervenus M. P. Gaillard, président de chambre à la Cour d'appel de Montpellier, responsable du service d'inscription des experts judiciaires, et M. D. Semène, président de la CECAAM et ancien président CEJICAM et M. A.

Fulleda, vice-président du TGI de Narbonne.

La 2nde table ronde, animée par M. S. Chatry, portait sur la formation continue des experts de justice. Cela a été l'occasion de questionner le rôle de chacun (du juge, de l'expert, des compagnies d'expert, de l'université).

Sont intervenus Me R. Escalé, avocat au barreau des Pyrénées-Orientales, M. J.-C. Lapalu, expert près la Cour d'appel de Pau, M. G. Sainati, vice-président du TGI de Perpignan, M. J. Vignolles, président de la Compagnie nationale des experts immobiliers (CNEI).

La matinée a permis des échanges très instructifs sur le DU Expertise de justice et les formations proposées par les compagnies d'experts de justice. Les intervenants se sont donnés rendez-vous l'année prochaine pour la 2e conférence interprofessionnelle.

Mise à jour le 22 janvier 2018